

# DRC4766 – Médiation, conciliation et arbitrage

Marie-Josée Beaulieu ([mbeaul23@uOttawa.ca](mailto:mbeaul23@uOttawa.ca)) & Serge Roy ([sro8@uOttawa.ca](mailto:sro8@uOttawa.ca))

Trimestre hiver

## Description du cours

Introduction aux mécanismes et modes de règlement des litiges, plaintes et conflits dans différents domaines du droit, avec des perspectives pratiques et théoriques.

L'accès à la justice. Judiciarisation et déjudiciarisation. Médiation et nouvelles technologies.

Étude des principaux mécanismes en droit public et en droit privé. Les avantages, les inconvénients et les critiques. Le rôle du représentant d'une partie en médiation, le rôle du médiateur et les aspects déontologiques. Les intérêts des parties, les options et les impasses. L'essor des formes de justice parallèle et l'utilisation des modes de prévention et de règlement des différends par l'État, le système judiciaire et les professionnels du droit.

## Objectif du cours

Ce cours vise à compléter la formation reçue dans les cours de procédure par une ouverture sur les modes de prévention et de règlement des différends. Il vise à offrir une synthèse des diverses techniques utilisées en droit privé et en droit public avec des perspectives théoriques et pratiques.

Au terme de ce cours, les étudiants seront capables de déterminer par une analyse appropriée quel mode de règlement sera le plus approprié pour résoudre le plus efficacement un conflit entre plusieurs intervenants. Ils seront prêts à participer activement dans divers modes de résolution de conflit et plus particulièrement en médiation.

Les techniques de négociation et de médiation acquises seront utiles aux étudiants qui désirent développer des habiletés pour représenter des clients dans un processus de médiation et pour ceux qui cherchent à élargir leurs horizons dans l'orientation de leur future carrière et adopter une vision de la pratique du droit qui englobe la justice participative.

## Méthode d'enseignement

Pour atteindre les objectifs mentionnés, plusieurs méthodes d'enseignement seront mises en œuvre, notamment :

- Exposés et questions;
- Discussions en sous-groupes et en plénière;
- Exercices et jeux de rôle de médiation;
- Études de cas;
- Vidéos;
- Démonstrations devant la classe.

À chaque semaine, les étudiants auront des lectures à faire à partir des lectures obligatoires. En classe, la participation des étudiants sera souhaitable, tant au sens d'une écoute active que sous la forme d'interventions susceptibles de favoriser un approfondissement des idées véhiculées. Le rôle actif de l'étudiant en situation d'apprentissage sera aussi mis en évidence lors d'exercices et

de jeux de rôle de médiation destinés à favoriser l'atteinte des objectifs du cours et le développement des habiletés recherchées.

## Méthode d'évaluation

- Participation, préjudiciable : **10 %**

La participation en classe sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Présence;
- Interaction sous forme de questions, réponses et commentaires;
- Avoir lu les textes obligatoires et être capable d'en discuter en classe;
- Pendant les vidéos, les regarder et les écouter;
- Participation active durant les exercices / jeux de rôles;
- Écoute attentive, sans déranger les autres;
- Concentration sur le sujet traité, ce qui inclut utiliser les appareils électroniques seulement pour des fins reliées à la matière du cours en train d'être discutée en classe;
- Conseils :
  - En classe, garder le focus, se concentrer, écouter, regarder ;
  - Faire toutes les lectures obligatoires.

- Examen de mi session, d'une durée d'une heure, préjudiciable : **20 %**

À la première heure du cours, à livres fermés, comportant des questions de type vrai ou faux, à choix multiples et appariement. Cet examen vise à vérifier les connaissances acquises et retenues ainsi que la compréhension. La mémoire sera sollicitée.

- Dissertation écrite individuelle, préjudiciable, à remettre le 11 avril, par courriel et en format papier : **20 %**

- Présentation en équipe d'une séance de médiation devant la classe : **50%**

Cette présentation orale comportera seulement une note d'équipe, préjudiciable.

Les dissertations écrites individuelles serviront de base pour la présentation orale en équipe d'une séance de médiation devant la classe.

La formation des équipes sera au choix des étudiants sauf que le professeur devra approuver le nombre d'étudiants par équipe en fonction du nombre total d'étudiants dans le cours.

L'objectif est de six étudiants par équipe (un médiateur, deux parties et deux représentants ainsi que pour la sixième personne, un rôle de présentateur ou narrateur et s'il y a lieu, pour une éventuelle septième personne, un rôle d'une troisième partie, d'un expert ou d'un co-médiateur ou autre).

Si le nombre total d'étudiants dans la classe ne permet pas de former uniquement des équipes de six, les étudiants, après l'approbation du professeur, pourront constituer une ou des équipes de cinq ou sept étudiants ou plus. Pour ces mêmes raisons, le professeur pourra former ou reformer une ou des équipes.

La démonstration d'une médiation durera de 25 à 35 minutes.

Date des présentations : lors du dernier cours de la session.

Les présentations pourront être filmées par le professeur à des fins d'évaluation.

Des renseignements additionnels sur ce qui sera exigé incluant les directives et l'échéancier ainsi que les critères d'évaluation seront fournis en début de session.

## Principaux instruments de travail

- Sloan, G., J. Chicanot, *La pratique de la médiation*, 2<sup>ième</sup> édition, ADR Education, 2010, 92 pages (livre exigé et lecture obligatoire).
- Roy, S., A. Schneebalg et E. Galton, *La médiation : préparer, représenter, participer*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2005, 242 pages (livre exigé et lecture obligatoire).
- *Code civil du Québec* (lecture obligatoire de certains articles).
- *Code de procédure civile du Québec* (lecture obligatoire de certains articles).
- Sites web (lecture facultative).
- Le plan détaillé du cours (indiquant l'échéancier de la matière à couvrir, des lectures obligatoires et de l'examen mi session) sera fourni en début de session.
- La liste des articles du C.c.Q. et du C.p.c. ainsi que la liste des sites web seront fournis en début de session.